Zeitschrift: Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie SAK = Criminologie / Groupe Suisse de Criminologie GSC = Criminologia / Gruppo Svizzero di Criminologia GSC

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 34 (2017)

Artikel: Les évaluateurs de la politique criminelle et des réformes du droit pénal

Autor: Fink, Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1051454

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les évaluateurs de la politique criminelle et des réformes du droit pénal

DANIEL FINK

Table des matières

Résumé 25
1. Introduction 26
2. Les sources d'une étude des évaluateurs 27
3. Les évaluateurs de la *Evaluators database* de la SEVAL 29
4. Les évaluateurs des projets pilotes de l'OFJ 30
5. Les évaluateurs et la place de leurs évaluations 33
6. Conclusion 34

Résumé

Ce congrès sur *Evaluation, politique criminelle et réforme du droit pénal* ne pouvait passer à côté d'une interrogation sur les personnes qui réalisent les évaluations, notamment au regard des sous-titres que nous avions formulés : jeux de pouvoirs, impact pratique et signification politique. En notre qualité d'organisateurs de ce congrès, nous nous sommes demandé qui étaient les personnes chargées des aspects les plus divers des évaluations dans les domaines de la politique criminelle et des réformes du droit pénal, évaluations étant entendues au sens très large, comme le montre d'ailleurs l'éventail des thématiques présentées et celui des conférenciers retenus. En l'absence d'un véritable travail d'enquête sur l'ensemble des évaluateurs, une enquête qui reste donc à réaliser, il a fallu utiliser les sources disponibles et s'interroger sur les évaluateurs à partir de leurs propres déclarations tout comme des évaluations réalisées par eux. Cette conférence cherche ainsi à caractériser le champ des évaluateurs qui nous sont connus tout en signalant la nécessité d'ouvrir un chantier d'enquêtes pour les années à venir – un travail que nous espérons pouvoir mener en coopération avec la Société suisse de l'évaluation, qui s'interroge en permanence non seulement sur l'évaluation, mais également sur les évaluateurs en Suisse.

1. Introduction

Les premières évaluations scientifiques dans le domaine de la politique criminelle et de la réforme des lois pénales datent de la fin des années 1980, voire du début des années 1990. D'une part, on observe que l'Office fédéral de la justice fait réaliser diverses enquêtes évaluatives sur le fonctionnement et l'efficacité des établissements éducatifs pour jeunes qu'il soutient financièrement.[1] D'autre part, c'est l'Office fédéral de la santé publique qui, à côté d'un volet de recherches scientifiques plus classiques, commandite diverses évaluations sur la politique des drogues et son impact, une composante importante étant l'étude de l'efficacité des mesures sur le plan de la sortie des personnes toxicodépendantes de la criminalité.[2] Cette politique d'évaluation scientifique a été confirmée par l'introduction, dans la Constitution fédérale de 1999, de l'article 170 relatif à l'évaluation. Werner Bussmann en a présenté l'histoire dans sa conférence.[3] Cette nouvelle position de l'évaluation et son assise institutionnelle à la fois à l'OFJ, mais également dans de nombreux autres offices fédéraux, a permis une certaine expansion des évaluations sur le plan fédéral.

Durant la préparation du congrès, notre projet d'analyse des évaluateurs s'est confirmé dans la mesure où nos contacts avec la Société suisse d'évaluation – la SEVAL – nous ont appris qu'elle cherchait, elle aussi, à mieux connaître ses membres. Elle souhaite réaliser, à moyen terme, une enquête sur ces derniers, beaucoup étant des praticiens de l'évaluation. Ceci dit, il s'est avéré que tout restait à faire, de la conception du questionnaire jusqu'à son exploitation. Nous avons retenu cette tâche comme

---

1 Pour un bref aperçu de ces travaux, voir la contribution de FINK, RIESEN, MANETSCH dans cet ouvrage. Il reste qu'aucune étude historique n'a à ce jour encore été réalisée sur l'émergence de l'évaluation dans le domaine de la politique criminelle et de la réforme pénale, située à l'intérieur de l'ensemble des évaluations commanditées par l'Etat fédéral. Des éléments d'une telle histoire apparaissent dans les travaux de W. Bussmann (dans cet ouvrage), dans l'article de T. Widmer sur l'état de l'évaluation dans : WIDMER T., Evaluation : Woher, wohin und wozu ? in : *Revue Suisse de Criminologie*, no. 1/2016 ou dans l'entretien de D. Fink avec N. Mathis dans : FINK D./MATHIS N., Modellversuche im Straf- und Massnahmenvollzug : Neuerungen entwicklen, erproben und evaluieren, in : *Revue Suisse de Criminologie*, no. 1/2016.

2 Voir pour un survol de cette politique : GERVASONI J.-P. ET AL., Evaluation des mesures de la Confédération destinées à réduire les problèmes liés à la toxicomanie, in : *Recherches de l'OFSP en matière de dépendances*, 1993-1996, Berne, 1997.

3 Voir sa contribution dans cet ouvrage.

un projet à réaliser à moyen terme, projet qui pourrait être réalisé à travers une coopération entre les deux sociétés et dont les termes doivent encore être définis.

2. Les sources d'une étude des évaluateurs

En l'absence de données disponibles standardisées et complètes et dans l'impossibilité de réaliser une enquête à la hussarde, il a été nécessaire de concevoir cette conférence en partant de différentes sources de données disponibles, plutôt composites, peu englobantes, avec des données difficilement comparables. Je me suis servi d'abord du corpus d'informations qui nous est offert par les personnes enregistrées dans la banque de données publiques de la SEVAL, la SEVAL *Evaluators database*.[4] Par le seul fait de leur inscription, elles se sont déclarées compétentes en matière d'évaluation ; je me suis intéressé à celles qui ont indiqué (ou souhaiteraient) intervenir sur des questions de justice et police. Il s'agit d'un petit groupe de personnes, dont certaines ont effectivement eu un mandat dans le domaine en question ; plusieurs sont visiblement intéressées par la question, mais n'ont pas eu la possibilité de réaliser une telle activité.

J'avais prévu d'observer de manière aussi complète que possible les personnes impliquées dans des projets d'évaluation de lois, mesures, institutions ou programmes, financés par les offices ou organismes fédéraux comme les offices fédéraux de la justice, de la police, des migrations (devenu secrétariat d'Etat), de la santé, ou des assurances sociales. Il s'agit de projets d'évaluation p.ex. de la loi sur l'aide aux victimes, ceux relatifs aux révisions récentes du droit des sanctions ou de la loi régissant la condition pénale des mineurs ou des nombreuses évaluations conduites dans le cadre de la politique des drogues illicites, voire de la prévention de la violence chez les jeunes. Mais un tel projet d'inventaire s'est vite révélé poser des problèmes d'exhaustivité et d'exactitude sans un grand investis-

4 Voir le site de la Société suisse d'évaluation, sous le mot clé « Evaluateurs et évaluatrices ». Il s'agit d'une banque de données de la SEVAL comprenant des personnes qui se définissent comme évaluateurs ou évaluatrices et ont introduit leurs propres informations dans la banque de données. Un contrôle est effectué dans la mesure où il faut demander un mot de passe pour pouvoir introduire un profil et qu'il y a une vérification de la cohérence du contenu introduit avant la mise en ligne des contenus. Ceci dit, il n'y a ni un contrôle de l'exactitude des informations diffusées, ni une actualisation obligatoire régulière des données introduites.

sement. De ce fait, j'ai dû me limiter à l'OFJ, sans cependant retenir les projets d'évaluations portant sur les agencements administratifs, les réorganisations ou des modifications des compétences entre acteurs du système pénal.[5]

Finalement, il y aurait une source supplémentaire à prendre en compte, à savoir les travaux commandités par les commissions parlementaires et extra-parlementaires, voire ceux du contrôle administratif comme le Contrôle fédéral des finances, qui font faire ou réalisent eux-mêmes certaines évaluations sur des institutions ou mécanismes ayant trait aux institutions du domaine de police, justice et prison. Dans le cas des commissions, il s'agirait évidemment de repérer les mandataires et de les ajouter à notre échantillon des acteurs dans le domaine de l'évaluation.

S'il y a bien une banque de données générale sur la recherche et l'évaluation dans l'administration au nom d'ARAMIS[6], tout semble indiquer qu'en ce qui concerne notre domaine très peu d'évaluations ont été introduites dans cette banque de données.

On peut pousser plus loin la recherche d'information. Pour toutes les personnes qui se sont déclarées compétentes et celles qui ont réalisé des évaluations dans le domaine, il serait possible d'explorer l'internet et les éventuels sites web des évaluateurs. Il serait ainsi possible de vérifier si de nouvelles enquêtes et de nouveaux collaborateurs sont mentionnés. On pourrait ainsi compléter l'échantillon initial constitué à l'aide des bases de données de SEVAL, de l'Office fédéral de la justice, des Commissions, voire d'ARAMIS.

Vous l'aurez remarqué, j'ai dû réaliser dans cette première phase du travail une recherche sur les sources relatives aux acteurs de l'évaluation sur le plan fédéral. La tâche de constitution du premier échantillon s'est révélée plus ardue qu'initialement pensé étant donné que l'ensemble des évaluations du niveau fédéral concernant le domaine de la criminalité, de la police, justice et prison n'est nulle part documenté de manière exhaustive, cohérente et comparable. Et il faudrait également aborder le niveau

---

5 Je pense ici notamment à des évaluations telles que « Evaluation der Wirksamkeit der neuen Bundesrechtspflege » et à d'autres recherches à fort caractère évaluatif du Centre de compétence pour la gestion publique (Kompetenzzentrum für Public Management) à l'Université de Berne.

6 «ARAMIS est le système d'information sur les projets de recherche, de développement et d'évaluation de l'administration fédérale suisse.» Description donnée sur le site web Aramis. Il s'agit d'un site web basé sur une banque de données et d'un moteur de recherche qui permet de l'interroger selon ses critères de recherche. www.aramis.admin.ch

cantonal. Pour réaliser une telle tâche jusqu'à la date du congrès (et même jusqu'à la date de la production de cette contribution écrite), voire à la date de la remise de cette contribution, il me manquait tout simplement les ressources.

Pour le moment, le travail d'exploitation des informations sur les personnes ayant achevé des évaluations a pu être réalisé dans les deux domaines des évaluateurs recensés dans la banque de données de la SEVAL et ceux ayant réalisé une évaluation d'un projet pilote de l'OFJ. Dessiner le champ des positions et des prises de position des évaluateurs actifs dans le domaine de la politique criminelle et de la réforme pénale reste pour le moment plus un état des lieux du projet lui-même qu'un projet abouti.

3. Les évaluateurs de la *Evaluators database* de la SEVAL

L'*Evaluators database* de la SEVAL comprend 27 noms de personnes dont l'adhésion à la SEVAL est dite individuelle. Les fiches constituent des auto-déclarations qui n'ont fait l'objet d'un contrôle ex-post que purement technique. Aussi, au vu des références, on peut penser que certaines fiches n'ont pas été actualisées.

Les personnes déclarent dans leur grande majorité une affiliation au monde des petites entreprises de conseil, à l'exception de trois chercheurs qui sont, eux, rattachés à l'université, l'université de Zurich étant mentionnée deux fois, celle de Neuchâtel une fois. Quand on évalue le sexe, l'âge et la formation, on observe que les hommes sont légèrement en majorité, que l'âge moyen des évaluateurs tourne autour de 40 ans et que la majorité provient du milieu des sciences politiques et sociales. On le verra, et c'est assez étonnant, les évaluateurs appartenant aux sciences médicales, pourtant très présents dans le domaine des évaluations de la politique criminelle et de la réforme pénale, ne sont pas affiliés à la SEVAL.

Quant aux évaluations réalisées dans le domaine sous observation, elles l'ont été durant les dernières 15 années. On constate que les mentions couvrent quasiment tous les champs de la politique criminelle et des réformes du droit pénal, avec cependant la limitation, et elle est de taille, qu'il n'y a généralement mention que d'une seule évaluation. Il y a ici l'indication d'une évaluation de l'impact de l'adoption d'une mesure proposée dans le cadre d'une initiative populaire, là il s'agit de l'évaluation d'une maison d'accueil de femmes battues, dans un troisième cas on parle

de l'évaluation de l'introduction d'une nouvelle forme d'exécution des peines.

Sur quinze ans, on compte en tout et pour tout, pour ces chercheurs de la SEVAL, une trentaine d'évaluations (celles connues publiquement), alors que, en recensant toutes les évaluations réalisées dans le cadre des projets pilotes et les autres domaines observés, on constate qu'il y en a eu plus d'une centaine – sans les 27 mentionnées ci-dessus. Cela veut dire donc, que la quasi-totalité de ces évaluations sont réalisées par d'autres chercheurs que ceux qui sont inscrits dans la banque de données de la SEVAL. On peut interpréter la dispersion des mandats d'évaluations en politique criminelle et réformes pénales, ce saupoudrage des mandats, comme une relative pauvreté du volume de mandats mis au concours dans le domaine et, en même temps, comme un certain manque de savoir-faire ou de faire-valoir du côté des évaluateurs qui va de pair avec un manque d'accumulation du savoir.

4. Les évaluateurs des projets pilotes de l'OFJ

Je pense pouvoir affirmer que les évaluations attachées aux projets pilotes financés par l'Office fédéral de la justice[7] sont probablement les travaux d'évaluation les plus rigoureux, les plus contrôlés et à l'impact le plus important en matière de politique criminelle dans le pays. Encore qu'il faille préciser que je n'ai pas sélectionné les rapports sur la réalisation des projets pilotes eux-mêmes, mais uniquement les rapports des évaluateurs externes. J'ai donc exploité la liste des projets pilotes achevés telle qu'elle est publiée par l'Office fédéral de la justice sur sa page web en repérant l'ensemble des personnes impliquées. La liste des évaluations couvre actuellement la période de 1990 à 2014, une période de 25 ans.

Chaque évaluation d'un projet pilote a été comptée séparément tout comme les analyses postérieures en termes d'évaluation de l'intégration sociale de mineurs ou de la récidive des personnes concernées dans un projet pilote. Je me suis limité à ne saisir que deux personnes par projet pilote en partant de l'idée qu'il y avait généralement un mandataire res-

[7] Pour un survol de la fonction des projets pilotes et la place de l'évaluation, voir l'entretien mené avec la responsable du domaine des projets pilotes, Natascha Mathis in : FINK D./MATHIS N., Modellversuche im Straf- und Massnahmenvollzug : Neuerungen entwickeln, erproben und evaluieren, in : *Revue Suisse de Criminologie*, no. 1/2016.

ponsable et un chef de projet, cela même quand il y avait ensuite plusieurs personnes liées à une chaire ou à un laboratoire participant à la réalisation d'une évaluation. De plus, j'ai dans certains cas utilisé le compte des personnes impliquées dans les évaluations une seule fois sur toute la période, dans d'autres cas j'ai compté les personnes autant de fois qu'elles y apparaissaient. J'ai par la suite classifié tous les évaluateurs selon les critères démographiques et disciplinaires, selon leur appartenance à l'Université, à des bureaux d'études ou comme chercheur indépendant. J'ai cherché à savoir s'ils avaient réalisé plusieurs évaluations et si on pouvait considérer qu'ils occupaient des positions faibles ou fortes dans le monde fédéral de l'évaluation.

Suivant ces prémisses, on compte 29 projets pilotes pour 41 évaluations effectuées que l'on peut qualifier comme indépendantes les unes des autres, d'une part parce qu'elles ont visé une problématique particulière et d'autre part parce qu'elles ont donné lieu à un rapport supplémentaire. Les projets ont été réalisés par près d'une centaine de chercheurs-évaluateurs. Mais en ne comptant que deux personnes par projet pilote, on atteint le chiffre non négligeable de 62 mandataires et chefs de projets. 19 évaluations ont été réalisées par une seule personne, 13 par 2 personnes et 9 par des équipes de 3, 4 personnes ou même plus. Les premières évaluations ont été plus souvent entreprises par une seule personne, voire deux, alors que ces dernières années, il n'y en a plus aucune de ce type. La majorité des évaluateurs étaient, dans les années 1990 et au début des années 2000 déjà, rattachés aux universités ou aux hôpitaux universitaires ; mais il y a toujours l'un ou l'autre bureau d'études, voire même des individus seuls, qui ont été chargés occasionnellement de réaliser une évaluation.

Depuis 2007, ce ne sont plus que des instituts ou des cliniques universitaires qui conduisent des projets d'évaluation. Le caractère de plus en plus complexe, le volume des aspects à traiter et les exigences placées dans la qualité des enquêtes à réaliser et des échantillons à construire nécessitent la constitution d'équipes et une certaine assise institutionnelle, voire une masse critique de chercheurs.[8]

En examinant de plus près les personnes ayant été engagées ou qui ont dirigé les travaux d'évaluation, on observe qu'il y a un tiers plus d'hommes que de femmes, à savoir 38 contre 24. Comme pour les évalua-

---

8 Pour une analyse des rapports entre les institutions mettant en oeuvre un projet pilote et l'évaluation externe, voir : MAYER K., Evaluation von Modellversuchen aus der Sicht der Praxisinstitution – Notwendiges Übel, unnötiger Aufwand, einmalige Chance ? in : *Revue Suisse de Criminologie*, 1/2016.

teurs mentionnés dans la banque de données de la SEVAL, la moyenne d'âge des évaluateurs était, au moment de la réalisation des enquêtes, selon notre estimation, autour des 40 ans, celle des mandataires étant plus élevée que celle des chefs de projet.

Quant aux disciplines impliquées, on peut dire que les médecins, les psychiatres et les psychologues dominent le terrain avec la conduite de 18 évaluations de projets pilotes, contre 5 pour les sociologues et les chercheurs du travail social, les criminologues n'ayant réalisé que 10 évaluations. Finalement 8 tombent dans la catégorie « autres » ou n'ont, pour le moment encore, pas été situables.

Cette domination du médical est liée à la constellation très particulière du fonctionnement de la psychiatrie, de la médecine légale ou des psychologues, qui constituent, dans un même lieu, une pratique thérapeutique, un domaine d'enseignement et un domaine de recherche ; le souci d'expérimenter de nouvelles pratiques, de construire de nouvelles thérapeutiques et de se profiler dans la recherche contribuent à ce que les projets pilotes soient le véhicule par excellence pour les médecins pour se positionner dans leur propre milieu. Aucune autre discipline ne réalise de manière aussi étroite et institutionnellement combinée pratique, enseignement et recherche, et elle a donc besoin de l'évaluation pour justifier ses décisions, les développements futurs à faire financer et pour permettre à ses acteurs de se faire un nom dans la recherche.

Ceux qui ont accumulé le plus de mandats dans le domaine des projets pilotes sont cependant d'une part les deux partenaires associés Schmidt et Peter-Egger de l'agence e&e, Evaluation und Entwicklung im Sozialwesen, une petite agence implantée précédemment dans la ville de Zurich, aujourd'hui à Nidau près de Bienne, et d'autre part Martin Killias et ses collaborateurs qui ont été, parmi les criminologues, les plus fortement impliqués dans l'évaluation de projets pilotes, notamment en ce qui concerne ceux sur le travail d'intérêt général et ceux sur la surveillance électronique de l'exécution des peines.

Les acteurs des évaluations dans les domaines des autres offices de la Confédération se recoupent en partie avec l'échantillon que je viens de présenter. Une fois achevé le travail d'enquête en cours, il va être possible d'éliminer tous les doublons et d'analyser l'échantillon consolidé des évaluateurs du domaine de la politique criminelle et de la réforme pénale.

5. Les évaluateurs et la place de leurs évaluations

Tout en considérant que la documentation constituée sur les intervenants dans le domaine des évaluations en politique criminelle et de réforme pénale est encore insuffisante, tout permet de penser, et c'est un premier aspect, que les évaluations sur le plan fédéral ne sont pas systématiquement recherchées, mais constituent plutôt des opportunités occasionnelles pour les mandataires universitaires. Il est en effet frappant de constater à quel degré les mandats sont des mandats uniques – en tout cas sur le plan fédéral. Il y a un deuxième aspect qui en découle : l'absence de valorisation académique ou de vulgarisation des acquis. Et un troisième aspect que je souhaite indiquer : l'accumulation des acquis.

Les personnes ayant occupé le poste de chef d'un projet d'évaluation sous la direction d'un professeur mandataire se retrouvent, quelques années plus tard, dans des positions universitaires d'enseignement et de recherche similaires, autant dans les universités que dans les hautes écoles. On pourrait presque affirmer que les évaluations jouent (ou ont joué) le rôle de tremplin vers un poste d'enseignement universitaire et occasionnellement vers d'autres mandats de recherche plutôt que vers de nouvelles évaluations. Car, alors même qu'ils ont fait une expérience d'évaluation, en consultant les listes des publications de ces anciens évaluateurs, il semble que la recherche universitaire était (ou est toujours) plus attractive que la recherche de contrats d'évaluations. Cela est confirmé par contraste avec le petit nombre d'évaluateurs qui, au moins dans le passé, ont massivement investi le domaine et réalisé plusieurs mandats d'évaluation sur le plan fédéral, comme le bureau e&e Evaluation und Entwicklung im Sozialwesen et Martin Killias et ses collaborateurs, d'abord à l'IPSC de l'Université de Lausanne, ensuite à l'Université de Zurich et aujourd'hui dans son bureau de conseil à Lenzburg.

Un deuxième aspect concerne la valorisation d'une évaluation au-delà du cercle des initiés qui est, pour ce qui est des projets pilotes, directement lié au fonctionnement de ce dernier. Jusqu'à une date récente, les fonds remis aux mandataires dans les projets pilotes ne devaient être utilisés avec comme seul objectif de réaliser l'évaluation elle-même, sans aborder la valorisation académique, scientifique, journalistique ou la vulgarisation des résultats de l'évaluation. Une activité de valorisation ou de vulgarisation était donc dépendante des ressources de l'évaluateur ou de son institut universitaire et non pas conçue comme une partie intégrante du travail d'évaluation. De ce fait, on peut affirmer qu'un grand nombre de ces éva-

luations sont restées confinées dans le cercle étroit des mandataires et des mandants, n'atteignant que rarement un public extra-professionnel intéressé, voire un public plus large. Tout récemment, notamment en raison du transfert des acquis des projets pilotes à d'autres institutions ou cantons que celui qui a réalisé une évaluation, l'OFJ a désormais prévu de faire figurer dans les budgets un montant pour la valorisation scientifique, pour le transfert des acquis dans d'autres contextes et la vulgarisation.

Aussi, comme l'a montré une première étude des évaluations dans le domaine de la politique pénale des mineurs, les évaluations n'ont que rarement fait l'objet d'une analyse cumulative systématique de manière à pouvoir construire sur les acquis des évaluations antérieures. Dans le domaine des projets pilotes, il s'agit d'un manque évident. Car s'il y a un domaine où ce travail a été fait de manière magistrale, c'est dans celui de la politique des drogues où, à deux reprises, les acquis des savoirs et des connaissances ont été constitués.[9] La même chose peut partiellement être dite du rapport sur la prévention de la violence juvénile qui présente l'état actuel des connaissances relatives à l'efficacité des approches en matière de prévention.[10]

6. Conclusion

Cette analyse montre la brève durée de participation de la majorité des évaluateurs à ce domaine d'enquêtes sociales, la haute dispersion universitaire et disciplinaire des évaluateurs et le faible degré d'accumulation du savoir sur l'évaluation en politique criminelle et en réforme pénale. L'accumulation du savoir est d'autant plus faible que, pour ne prendre qu'un exemple, l'Office fédéral de la justice ne finançait pas, jusqu'à une date toute récente, la diffusion des résultats des évaluations des projets pilotes et leur vulgarisation et il ne se dotait pas non plus des moyens de le faire lui-même. C'était tout le contraire de l'Office fédéral de la santé publique qui, comme nous l'avons indiqué, a réalisé à deux reprises de somptueuses sommes du savoir élaboré sur la politique des drogues illicites, des études sur les produits, en passant par les recherches sur les

9 Recherches de l'OFSP en matière de dépendances, 1993-1996, Berne, 1997. Recherches de l'OFSP en matière de dépendances, Volumes 1/2, 3/4, 1996 à 1998, Berne 2001.

10 AVERDIJK M. ET AL., Prévention de la Violence, Etat actuel du savoir sur l'efficacité des approches, 2e édition révisée, Berne, 2015.

consommateurs et leur consommation pour finir sur l'évaluation des effets de la politique des drogues. Ces savoirs n'ont pas été assez diffusés et leur prise de connaissance a été limitée au monde administratif et aux spécialistes. Reste qu'ils ne touchaient qu'indirectement notre objet, étant donné qu'on poursuivait davantage une approche en termes de santé publique plutôt qu'en termes criminologiques. La même chose est vraie pour l'Office fédéral des routes qui, dans l'évaluation des effets probables des multiples projets Via sicura mandatée auprès du bpa, s'interrogeait moins sur la baisse de la délinquance routière et les facteurs qui la favoriseraient (ou bloqueraient) que sur celle de la baisse des morts sur la route et les facteurs qui la déterminent.

On l'aura compris, il me semble qu'il y a à la fois un certain foisonnement d'évaluations et en même temps un manque de synthèse, de diffusion des résultats et d'accumulation du savoir. C'est d'une part lié à la place qui est accordée à ces évaluations, élaborée à l'attention de l'administration plus qu'à celle des praticiens, et d'autre part à la dynamique d'implication des évaluateurs dans le domaine lui-même. Des travaux futurs sur le sujet pourraient montrer si cette vision un peu pessimiste sur la place et la signification de l'évaluation en politique criminelle et de la réforme du droit pénal se confirmera.